



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/39 du 12 juin 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
RECONDUCTION DU PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT ADAPTE « LA TOUR DU MAIL »
ET LA RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO DE SANNOIS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Douze Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Quatre Juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Gilles HEURFIN
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Catherine DUPONT

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie ENGUERRAND, Conseillère municipale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240612-DE-39-2024-DE

A.R. du 24.06.2024

Publié le 26.06.2024

Le Président

N°2024/39 du 12 juin 2024

Bernard JAMET



OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO

**RECONDUCTION DU PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT ADAPTE « LA TOUR DU MAIL »
ET LA RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO DE SANNOIS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu la délibération n°2023/83 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 12 décembre 2023 validant la mise en place d'un partenariat entre le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) « La Tour du Mail » de Sannois et la Résidence Autonomie Maurice Utrillo et autorisant la signature de la convention pour le 1^{er} semestre 2024.

Considérant que le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) « La Tour du Mail » de Sannois est un lycée professionnel dans lequel les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables bénéficient d'un encadrement éducatif et pédagogique adapté et individualisé assuré par des enseignants spécialisés et expérimentés,

Considérant que ce partenariat a permis aux élèves en formation de CAP Agent d'Accompagnement au Grand Age (CAP – AAGA) dans ce Lycée de découvrir le fonctionnement de la Résidence Autonomie Maurice Utrillo, d'échanger avec les résidents et l'équipe professionnelle et d'expérimenter la mise en situation réelle dans plusieurs domaines (restauration, entretien des locaux,...),

Considérant qu'au vu des compétences développées par les élèves, la responsable du Lycée a émis le souhait de poursuivre ce partenariat avec la Résidence Autonomie Maurice Utrillo,

Considérant la convention transmise par l'établissement dans ce cadre pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant que l'intérêt de la Résidence Autonomie Maurice Utrillo est de contribuer à l'apprentissage de ces jeunes en difficulté scolaire, de leur faire découvrir le fonctionnement d'une résidence pour personnes âgées et de susciter des vocations,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de cette convention de partenariat,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à la signer avec le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) « La Tour du Mail » de Sannois ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance
Sylvie ENGUERRAND

Conseillère municipale

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Sylvie Enguerrand.